

LE COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS a l'honneur de vous transmettre ci-après un complément à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du **LUNDI 10 DÉCEMBRE 2007, à 18 heures, à l'Hôtel de Ville de Mons, Salon Gothique.**

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

N° d'ordre	INDICATION SOMMAIRE DE L'AFFAIRE	N° des dossiers
	<p style="text-align: center;"><u>SÉANCE PUBLIQUE</u></p> <p style="text-align: center;"><u>RAPPORTEUR : M. MILLER</u></p>	
44	<p>Complément fonds des communes</p> <ul style="list-style-type: none">- correction à apporter à la modification budgétaire n° 2- majoration de la provision pour congés préalables – pompiers	Gestion f.
	<p style="text-align: center;"><u>RAPPORTEUR : M. BIEFNOT</u></p>	
45	<p>Approbation des actes de renonciation à l'accession, d'emphytéose et d'usufruit à intervenir entre la Ville de Mons, la RCA et l'ASBL RAEC Mons. Modification de la décision du Conseil communal du 3.9.2007.</p>	Régie foncière RF/FP
	<p style="text-align: center;"><u>RAPPORTEUR : M. DARVILLE</u></p>	
46	<p>Limitation d'emploi d'ampoules à incandescence – exemple par la Ville de Mons. Décision. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Philippe DUQUENNE.</p>	3e

Le Secrétaire communal,
Bernard VANCAUWENBERGHE

Le Bourgmestre-Président,
Elio DI RUPO